

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 63

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mai à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON. La convocation a été envoyée en date du 30 avril 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE).

Absents : Agnès BALZER, Jean-Marc BUTTARD, Christian CHIALE, Humberto FERNANDES, Marc KONAREFF, Denise MELOT, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Jérémy TRACQ
Humberto FERNANDES à Yann CHABOISSIER
Denise MELOT à Jacqueline MENARD
Karin THEOLIER à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 24

Monsieur Stéphane BOYER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Travaux station d'épuration des eaux usées

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de procéder au remplacement d'un surpresseur par un compresseur à la station d'épuration.

Compte tenu du montant estimatif de la prestation (montant supérieur à 40 000 euros hors taxes correspondant au plafond de délégation du Conseil communautaire au Président) et après consultation de sociétés, Monsieur le Vice-président propose de mandater la société ALBERTAZZI - SERFIMEAU pour réaliser les travaux pour un montant de 47 950.00 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le financement de l'opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à passer commande auprès de la société ALBERTAZZI - SERFIMEAU pour un montant de 47 950.00 euros hors taxes ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 12 mai 2025.

Le Président
Christian SIMON

